

COMMISSION DE LA JUSTICE

Mercredi 15 février 2017

**Question de M. André Frédéric au ministre de la Justice sur
"les formations dans la manipulation des défibrillateurs"**

André Frédéric (PS): Les secouristes des palais de justice ont été formés à la manipulation des défibrillateurs. L'initiative est louable mais, au palais de justice de Verviers, il n'y a pas de défibrillateurs! Un arrêt cardio-vasculaire frappant dix mille personnes par an en Belgique, la mise à disposition des secouristes d'un tel appareil est importante. Le personnel de l'ordre judiciaire a lancé des initiatives pour récolter des fonds et certains barreaux d'avocats y ont contribué. Selon le SLFP – Ordre judiciaire, vous auriez refusé de débloquent les fonds nécessaires, mettant en péril la vie des gens qui côtoie ce bâtiment de justice.

Confirmez-vous l'absence de défibrillateurs dans le palais de justice de Verviers? Qu'en est-il des autres palais? Le cas échéant, quelles sont les raisons de cette absence? Avez-vous refusé cette installation? Comptez-vous remédier à cette situation? Quand comptez-vous le faire?

Koen Geens, ministre : Le SPF Justice n'a installé de défibrillateur dans aucun palais de justice du pays. Conscients de l'utilité de ces appareils, un partenariat avec une ASBL en vue d'un cofinancement des appareils DEA dans les bâtiments stratégiques est à l'étude.

L'analyse a démontré la faisabilité du projet qui sera soumis prochainement pour accord au comité de gestion commun avec les services judiciaires, puis à l'Inspection des finances.

Cet appareil employé correctement peut en effet sauver des vies. Les formations données dans ce cadre seront utiles.

André Frédéric (PS): J'en conclus que ce sera fait rapidement. J'en informe donc le public.